

**INSCRIPTION ET REGLEMENT – MARCHÉ AUX PUCES DU 14 Septembre 2025 (à renvoyer avant le 1 Septembre)**

**Renseignements** : 06 20 68 52 04 / 06 75 50 24 96 mail : mairie@zimmersheim.fr

Je soussigné(e)

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Né(e) le	<input type="text"/>	à	<input type="text"/>
Rue	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>
Tél Fixe	<input type="text"/>	Portable	<input type="text"/>
e-mail	<input type="text"/>		

Il restera confidentiel, nous ne le communiquons pas mais cela facilite les échanges d'informations

N° carte d'identité ou passeport ( <b>joindre une copie</b> )	<input type="text"/>	Délivrée le	<input type="text"/>
Par la préfecture du	<input type="text"/>		
Marque et Modèle du véhicule	<input type="text"/>		
Immatriculation	<input type="text"/>		

**Mise en place de 5h30 à 7h30. Accès interdit aux véhicules après 8h. Horaire public de 7h30 à 17h**

Nature des objets vendus

Nbre de mètres réservés  →

**A régler par chèque à l'ordre : Amis des collines**

(Prix des emplacements : Minimum 4m à 12€, puis 4€ le mètre supplémentaire)

1. En cas de force majeure l'association se réserve le droit d'annuler la manifestation, les sommes déjà versées seront remboursées, les chèques non encaissés déchirés.
2. Les exposants s'engagent à respecter les horaires de mise en place des exposants
3. Les réservations seront validées après réception du règlement par chèque et copie de pièce d'identité.
4. Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée des inscriptions sans aucune contestation possible.
5. Ce marché aux puces est réservé aux Particuliers non Professionnels.
6. Clause de désistement : après le 1 Mai 2024 aucun remboursement ne sera effectué. Aucun remboursement en cas de météo défavorable.
7. Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement dans un état de **propreté absolue**. Aucun sac/carton de déchets ou Invendus ne devra être laissé sur place
8. Les exposants sont responsables des dommages et dégradations produits, ainsi que des préjudices qu'ils pourraient causer à autrui.
9. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription d'un exposant et d'exclure celui qui ne respecterait pas ce règlement déposé en Mairie de Zimmersheim ou qui perturberait la bonne marche de la manifestation.
10. Les numéros des emplacements seront indiqués à l'entrée après contrôle de l'identité.
11. Les objets et collections exposés sont sous l'entière responsabilité de leurs dépositaires, à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, casse, de quelques origines qu'ils soient.
12. Accès interdit aux véhicules après la mise en place soit 8h du matin
13. Sont Interdits les stands de boissons et restaurations autres que ceux mis en place par les organisateurs
14. Sont Interdits l'exposition et la vente d'armes blanches ou à percussion, d'animaux vivants, les animations musicales
15. Les emplacements non occupés à 8h pourront être redistribués sans aucun remboursement.
16. Il est interdit de quitter son emplacement en voiture avant 17h
17. Le renvoi du bulletin de participation ci-joint entraîne l'acceptation du présent règlement.

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR A DESTINATION DE LA PREFECTURE du Haut-Rhin :**

Vente au déballage organisée par les associations Les Amis des Collines – ACL – USZE

Je soussigné(e)

- Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :  
 n'avoir participé à aucune autre vente de même nature dans l'année

avoir participé à une autre vente de même nature dans l'année, le  à

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à  le

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

<input type="text"/>
----------------------